

SESSION DU 8 AVRIL 2025

Sur convocation adressée à chacun de ses membres le 31 mars 2025, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, salle Marion Jouanneau, le mardi 8 avril 2025 à 19 heures, sous la présidence du Maire, Christophe LEROY.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : Christophe LEROY, Claudine MOULIN, Marc PINSARD, Anita RIVIERE, Gérard AMY, Nicolas BIANCONI, Humberto DOS SANTOS, Michel AZAMBOURG, Serge POITRIMOL.

Absents excusés :

- Thierry HERON qui donne pouvoir à Christophe LEROY
- Sylvie BEHETRE qui donne pouvoir à Claudine MOULIN
- Emmanuel DUPIN qui donne pouvoir à Humberto DOS SANTOS
- Loïc DECOURTIL
- Véronique PREVEAUX
- David POTHIER

Secrétaire de séance : Claudine MOULIN

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR :

- Mission « MOBILIER » dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle mairie - Avis du Conseil municipal
 - Construction d'une nouvelle Mairie : Validation du programme des travaux pour 2025 - Demande de fonds de concours auprès de Chartres Métropole
 - Aménagement du cœur de village de Bonville-Gellainville : Validation du programme des travaux pour 2025 - Demande de fonds de concours auprès de Chartres Métropole
-

→ **Mission « MOBILIER » dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle mairie - Avis du Conseil municipal :**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2025-14 du 24 mars 2025, le Conseil municipal n'avait pas souhaité donner suite à la mission « MOBILIER » que l'agence d'architecture ARC&A proposait dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle mairie.

L'objectif de cette mission était d'accompagner les Elus dans le choix du mobilier, afin que celui-ci soit en parfaite adéquation avec l'architecture de la future mairie, tant pour l'intégration visuelle que pour assurer le confort et le bien-être du personnel et du public.

Quand bien même cette mission semblait de prime abord peu pertinente, elle s'est révélée capitale lors d'une réunion de travail au cours de laquelle des précisions techniques relatives au mobilier (implantation et dimensions des bureaux, implantation et nombre de prises souhaitées, luminaires, etc...) ont été demandées aux Elus présents (Claudine MOULIN et Serge POITRIMOL). Ces derniers se sont sentis démunis et face à l'ampleur du travail et à sa complexité, ils ont suggéré à Monsieur le Maire de représenter le bien-fondé de la mission en réunion de Conseil Municipal.

Où cet exposé, Monsieur le Maire invite donc les Elus à émettre un nouvel avis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **VALIDE** la mission « MOBILIER » pour un montant de 7 800,00 € H.T soit 9 360,00 € T.T.C. et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le devis.

➤ **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget primitif 2025.

Cette délibération annule et remplace pour partie (mission « MOBILIER » uniquement) la délibération 2025-14 du 24 mars 2025.

→ **Construction d'une nouvelle Mairie : Validation du programme des travaux pour 2025 - Demande de fonds de concours auprès de Chartres Métropole :**

Par délibération n°2023-036 du 21 septembre 2023, le Conseil Municipal a validé le projet de construction d'une nouvelle Mairie.

La phase d'avant-projet sommaire ayant été validée, la SPL Chartres Aménagement – société mandatée pour assister la Commune dans cette opération, a pu estimer le coût prévisionnel des prestations et des travaux qui seront réalisés sur l'exercice 2025, soit 103 416,40 €. H.T.

Monsieur le Maire indique que cet investissement peut faire l'objet d'une demande de subvention au titre des Fonds de Concours Chartres métropole (FDC).

Ayant oui et après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **VALIDE** l'estimation financière de 103 416,40 € H.T. relative au programme de travaux identifié en 2025, pour la construction de la nouvelle Mairie.

➤ **DEMANDE** à Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès de Chartres Métropole au titre des fonds de concours.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à engager toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

↳ Subvention FDC (Chartres Métropole) : 50% du montant H.T. soit 51 708,20 €

↳ Emprunt et autofinancement : Le restant à la charge de la Commune

L'échéancier prévisible de démarrage de cette mission :

↳ Date de commencement de l'opération : 1^{er} trimestre 2025

→ Aménagement du cœur de village de Bonville-Gellainville : Validation du programme des travaux pour 2025 - Demande de fonds de concours auprès de Chartres Métropole :

Par délibération n°2023-036 du 21 septembre 2023, le Conseil Municipal a validé le projet d'aménagement du cœur de village de Bonville-Gellainville.

La phase d'avant-projet étant validée, la SPL Chartres Aménagement – société mandatée pour assister la Commune dans cette opération, a pu estimer le coût prévisionnel des prestations et des travaux d'aménagements extérieurs qui seront réalisés sur l'exercice 2025, soit 161 971,84 €. H.T.

Monsieur le Maire indique que cet investissement peut faire l'objet d'une demande de subvention au titre des Fonds de Concours Chartres métropole (FDC).

Ayant ouï et après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'estimation financière de 161 971,84 € H.T. relative au programme de travaux identifié en 2025, pour l'aménagement du cœur de village de Bonville-Gellainville.
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès de Chartres Métropole au titre des fonds de concours.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à engager toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

- ↳ Subvention FDC (Chartres Métropole) : 50% du montant H.T. soit 80 985,92 €
- ↳ Emprunt et autofinancement : Le restant à la charge de la Commune

L'échéancier prévisible de démarrage de cette mission :

- ↳ Date de commencement de l'opération : 1^{er} trimestre 2025

La séance est levée à 19 heures 20.

* * * * *